



## POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES TRAITEES SUR LE DCC

Le présent document définit nos engagements pour la protection des données des patients dans le cadre de la mise en œuvre du Dossier Communicant en Cancérologie (DCC). Sont précisées, notamment, les conditions de collecte, d'utilisation et de conservation des données à caractère personnel que nous traitons.

### INTRODUCTION - LE DOSSIER COMMUNICANT EN CANCEROGIE

Lors de votre prise en charge, vous êtes amené(e) à être suivi(e) au sein de différents établissements, par plusieurs professionnels de santé d'établissement ou de ville (médecins spécialistes, généraliste, infirmier...)- Ces professionnels, qui vous prennent en charge, ont besoin de connaître les informations concernant votre maladie et de les partager entre eux.

[Le Dossier Communicant en Cancérologie](#) est un dossier **sécurisé et informatisé** qui permet aux professionnels vous prenant en charge de partager les informations nécessaires à votre suivi notamment lors du passage de votre dossier en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)<sup>1</sup>.

### LES ACTEURS REGIONAUX

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne**<sup>2</sup> pilote la mise en place du DCC en Bretagne.
- **Le Réseau Régional de Cancérologie ONCOBRETAGNE**,<sup>3</sup> conformément à ses missions, est responsable de la mise en œuvre (DCC) sur toute la région Bretagne et du relevé d'activité transmis à l'Institut National du Cancer (INCa).

Ce travail se fait en partenariat étroit entre plusieurs acteurs :

- Le **GCS e-santé Bretagne**<sup>4</sup> fournit la solution numérique,
- **Les Centres de Coordination en Cancérologie (3C)** mettent en œuvre le DCC sur les différents territoires de la Bretagne.  
**Le Pôle Régional de Cancérologie**<sup>5</sup> est responsable des prises en charge spécifiques (comme les cancers rares par exemple),
- **Les secrétariats de RCP**<sup>6</sup> sont en charge de l'organisation des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP).

<sup>1</sup> RCP : réunion au cours de laquelle les médecins compétents discutent du dossier du patient et font une proposition de traitement

<sup>2</sup> <https://www.bretagne.ars.sante.fr/>

<sup>3</sup> <https://www.oncobretagne.fr/>

<sup>4</sup> <https://www.esante-bretagne.fr/>

<sup>5</sup> <https://www.pole-cancerologie-bretagne.fr/>

<sup>6</sup> Vu Art. D. 6124-131 du CSP :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B65A3E9CC25B4B40A1E0E132749040EC.tpdjo05v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000000464336&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B65A3E9CC25B4B40A1E0E132749040EC.tpdjo05v_2?cidTexte=JORFTEXT000000464336&categorieLien=id)



## A QUELLES FINES SONT UTILISEES VOS DONNEES (les informations vous concernant) ?

Les données collectées dans le DCC servent tout d'abord à **vos soins médicaux**.

Les membres de l'équipe de soins<sup>7</sup> (oncologue, radiothérapeute, chirurgien, infirmière d'annonce, médecin traitant...) sont responsables de l'exactitude des données vous concernant. Seules les informations nécessaires sont enregistrées dans le DCC.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime afin d'assurer votre prise en charge (Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) art. 6.1 f) et 9.2.h))

Vos données sont enregistrées dans la base de données régionale du DCC. Elles sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la recherche, d'étude, d'évaluation des pratiques médicales ou de la recherche épidémiologique, dans le respect du cadre légal (RGPD art. 6.1 f) et 9.2 j).

La Commission d'Accès aux Données du DCC (CADDOC) contrôle que l'utilisation de la Base De Données (BDD) est conforme à la réglementation les demandes.

## QUELLES CATEGORIES DE DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL<sup>8</sup> SONT RECEUILLIES DANS LE DCC ?

Tout au long de votre prise en charge, les professionnels sont amenés à enregistrer vos données administratives et médicales :

- **Vos données d'identité/administratives**

Ces informations sont nécessaires à la création et à la gestion de votre dossier administratif sur le DCC.

- **Les données obligatoires sont les suivantes** : sexe, nom de naissance ou d'adoption, prénom, date de naissance (figurant sur le document officiel d'identité) et Identifiants DCC,
- **Les données facultatives** : nom d'usage/marital, ville de naissance, code postal, ville de résidence, adresse, téléphone, mail, INS (Identifiant National de Santé), patient décédé, autre (texte libre). Une identification est également prévue via la carte vitale.
- **Les Données d'identification de la personne de confiance** : nom, prénom, téléphones,
- **Les Données d'identification de la personne à prévenir** : nom, prénom, téléphones, coordonnées (adresse, texte libre).

**Vos données de santé** : vos antécédents médicaux, vos traitements, vos comptes-rendus de consultation, votre état de santé, les résultats de vos examens cliniques, radiologiques et de laboratoires, etc.

Les données recueillies sont celles strictement nécessaires à la constitution de votre dossier médical sur le DCC et plus particulièrement à l'élaboration de la proposition de prise en charge.

Une liste complète de ces données est disponible par mail [dpo@oncobretagne.fr](mailto:dpo@oncobretagne.fr) ou par courrier à Réseau Régional de Cancérologie ONCOBRETAGNE, Av. de la bataille Flandres Dunkerque, 35042 Rennes.

Si vous souhaitez accéder au contenu de vos données, merci de vous reporter au paragraphe : exercer vos droits.

<sup>7</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000031919050/2016-01-28](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031919050/2016-01-28)

<sup>8</sup> Une donnée à caractère personnel est : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant (RGPD – Art 4).

## QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

Nous nous engageons à assurer le meilleur niveau de protection de vos données personnelles en conformité avec la loi Informatique et libertés. Les traitements de données personnelles sont mis en œuvre dans le respect des dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD<sup>9</sup>), de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du code de la santé publique, et des référentiels de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

## QUI A ACCES A VOS DONNEES ?

**Dans le cadre de votre suivi médical, l'accès à vos données est réservé :**

- À l'équipe de soins ;
- À votre médecin traitant ;
- Aux professionnels administratifs qui gèrent les RCP (secrétariat de RCP). Ces professionnels ont accès à votre dossier uniquement lors de la gestion des RCP.
- Aux professionnels administratifs du Réseau Oncobretagne, des Centres de Coordination en Cancérologie (3C) et du Pôle Régional de Cancérologie de Bretagne. En tant qu'administrateurs, ces professionnels peuvent être amenés à accéder à vos données d'identification et de santé dans le cadre de la gestion des risques liés à l'identification (identitovigilance).

Tous les utilisateurs du DCC s'engagent à respecter les « Conditions Générales d'Utilisation (CGU) » du DCC et sont soumis à une obligation de confidentialité et au secret professionnel (Article 226-13 du code pénal modifié suivant les principes de déontologie médicale et les dispositions de la loi "Informatique et Libertés" (loi n°78-17 du 6 Janvier 1978)).

Sont également susceptibles d'avoir accès à certaines de vos données dans le strict respect de la loi :

- Les médecins du Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers Bretagne (CRCDC), qui ont un accès limité aux données qui leur sont strictement nécessaires pour mener à bien leurs missions d'intérêt public
- Le Registre des Tumeurs Digestives du Finistère (RTDF) qui bénéficie d'un transfert de données nécessaires à l'exécution de ses missions d'intérêt public.
- Les sous-traitants qui interviennent notamment sur la maintenance de logiciels et la gestion des incidents et l'hébergement de vos données, dans le respect du contrat de sous-traitance.
- Les autorités de police, judiciaires ou administratives, dans le cadre de leurs pouvoirs d'enquête.

---

<sup>9</sup> <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>



## COMMENT SONT UTILISEES VOS DONNEES DANS LE CADRE DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES ?

Les équipes de recherche ou d'évaluation peuvent avoir accès à certaines données de la base de données du DCC. Cet accès sera étudié et soumis à validation de la CADDOC (Commission d'Accès aux Données du DCC).

La Commission d'Accès aux Données du DCC (CADDOC) a été créée afin d'assurer la confidentialité et la sécurité d'accès aux données dans le respect de la protection des données conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Ses missions sont les suivantes :

- Elle étudie les demandes d'accès aux informations enregistrées dans le DCC (faisabilité).
- Elle vérifie la conformité du dossier : accès strictement limité aux données nécessaires, conformément aux objectifs de recherche.
- Elle précise les modalités d'accès ou de transfert (sécurité/confidentialité).

Lorsque la demande est validée par la CADDOC, un contrat est établi entre le Réseau Oncobretagne et le demandeur.

**Dans le cadre études scientifiques, si elles concernent certaines de vos données, vous recevrez un courrier d'information. Vous pourrez alors vous y opposer si vous le souhaitez.**

## COMBIEN DE TEMPS VOS DONNEES SONT-ELLES CONSERVEES ?

Vos données personnelles sont conservées pour une durée limitée.

- 10 ans en base active (c'est-à-dire accessible à tout moment),
- 10 ans en archivage \*: accès restreint à certains professionnels sur demande (non opérationnel pour l'instant)

*\*Tant que l'archivage ne sera pas opérationnel, les données seront conservées en base active pendant 20 ans.*

Ces durées ont été définies pour permettre votre suivi médical dans le temps.

## LA SÉCURITÉ DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

L'utilisation du DCC répond à des normes strictes de confidentialité et de sécurité des systèmes d'information en santé conformément à la Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information (PGSSI).

- Votre identité est enregistrée conformément à l'instruction DGOS/MSIOS du 7 juin 2013 reprise dans le référentiel national de bonnes pratiques en matière d'identitovigilance.
- Les structures dont dépendent les utilisateurs mettent en place des mesures organisationnelles et techniques nécessaires à la sécurité de leur système d'information garantissant la sécurité, la disponibilité et l'intégrité du système d'information et des données, en liaison étroite avec le délégué à la protection des données (DPD). Les utilisateurs ont tous signé une charte informatique et se sont engagés dans leur contrat de travail au respect de la confidentialité.
- L'accès à vos données se fait de façon sécurisée au travers de la plateforme régionale. Elles sont conservées par un **hébergeur certifié** pour les données de santé GIP SIB, 4 rue du professeur Jean Pecker, 35065 RENNES, immatriculée sous le numéro 263 505 794 00028.

Des mesures de sécurité sont mises en place pour empêcher l'accès intrusif et/ou l'utilisation non conforme des données et informations vous concernant, enregistrées dans le DCC.

- Chaque professionnel ayant accès au DCC est identifié via son **numéro RPPS ou ADELI**, un identifiant individuel, un mot de passe qui lui est propre et un mot de passe unique généré à chaque connexion, OTP (One Time Password) (en cours de développement). Il peut également s'identifier via sa **Carte de Professionnel de Santé (CPS) (et/ou Ecps)**.
- Les **droits et les habilitations d'accès aux données** accordés aux professionnels sont limités au cadre strict de leur mission.
- L'accès au DCC est informatiquement **tracé et horodaté**. En cas de besoin, vous pouvez connaître toutes les personnes ayant consulté votre dossier sur demande écrite au réseau Oncobretagne.
- Tous les utilisateurs du DCC s'engagent à respecter les **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)**, précisant les fonctionnalités et les données auxquelles ils ont accès dans le cadre de leur mission.

## QUELS SONT VOS DROITS ?

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés, vous disposez de droits afin de garder la maîtrise de vos données personnelles :

- **Le droit à l'information** : Vous avez droit à une information relative au traitement de vos données personnelles. Cette information doit être concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, cette information vous est donnée par votre médecin référent qui vous inscrit en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP). L'information est disponible sous différents formats (flyer, livret d'accueil de l'établissement, affichage en salle d'attente...) et est également disponible sur le site internet du réseau Oncobretagne. **Le droit d'accès** : Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles traitées dans le DCC et d'en demander une copie. La demande d'accès et de copie de votre dossier doit être conforme à la procédure spécifique (cf. paragraphe...). Votre demande sera traitée dans les conditions indiquées aux paragraphes suivants (cf. *paragraphe exercice des droits issus du RGPD*)
- **Le droit de rectification** : Si vos informations personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez les faire rectifier, compléter ou actualiser.
- **Le droit à l'effacement ou « droit à l'oubli »** : Vous pouvez demander l'effacement de vos informations personnelles dans le DCC.
- **Le droit d'opposition** : Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles dans le DCC.
- **Le droit à la limitation du traitement** : En cas de demande de rectification, d'effacement ou d'opposition de vos informations personnelles, vous pouvez demander le gel temporaire de l'utilisation de certaines de vos données, le temps de la vérification ou de l'examen de votre demande.
- **Le droit à la portabilité** ne s'applique pas dans le cadre du traitement de vos données dans le DCC.
- Le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.



## COMMENT FAIRE VALOIR VOS DROITS ?

Un délégué à la protection des données (DPD ou DPO) est désigné dans chaque structure responsable du traitement de vos données ainsi que pour les sous-traitants. Le réseau Oncobretagne a également désigné un DPD. Il s'agit d'un interlocuteur privilégié concernant la protection de vos données personnelles. Il est en lien avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour faire valoir vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

- Le DPD (Délégué à protection des données) de l'établissement qui vous prend en charge ou de votre médecin référent.
- En cas de besoin, vous pouvez également contacter le DPD du réseau Oncobretagne :
  - Par mail à l'adresse mail suivant : [dpo@oncobretagne.fr](mailto:dpo@oncobretagne.fr)
  - Par courrier au : Réseau Régional de Cancérologie ONCOBRETAGNE, Av. de la bataille Flandres Dunkerque, 35042 Rennes

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à consulter le site de la CNIL :

<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits> »

Après avoir vérifié votre identité, justifiée par tout moyen (Carte National d'Identité, Passeport, etc...), le réseau Oncobretagne, indiquera, dans un délai d'un mois, les mesures prises à la suite de votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Dans cette hypothèse, le réseau Oncobretagne vous informera de cette prolongation dans le mois suivant la réception de votre demande.

Lorsque vous adressez votre demande par voie électronique, la réponse vous sera apportée par voie électronique, à moins que vous ne demandiez qu'il en soit autrement et que vous fournissiez au réseau Oncobretagne votre adresse postale.

## POUR INTRODUIRE UNE RECLAMATION :

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

## EN CAS DE BESOIN :

N'hésitez pas à contacter Oncobretagne : [dpo@oncobretagne.fr](mailto:dpo@oncobretagne.fr) et/ou à consulter le site internet du Réseau [www.oncobretagne.fr](http://www.oncobretagne.fr)